



Association Syndicale Autorisée des Arrosants de Carnoules

Cours Victor Hugo
83660 - CARNOULES

asaac83@gmail.com

<https://association-syndicale-autorisee-des-arrosants-de-carnoules.neopse-site.com/fr/>

PROCES VERBAL

Assemblée Générale du 07 Avril 2019

Etaient présents ou représentés :

Mesdames : CHOPIN Isabelle, DEVILDER Geneviève, HIREL Hélène, JOURDA Anne Marie, LETEURTRE Catherine, MAFFONE Jacqueline, MAURELLI Hélène, MECHERI Simone, MONIER Dominique, SEIGNEUR Catrine, TURCO Anne Marie,

Ainsi que

Messieurs : AGNOLI Aimé, ANDRE Gérard, BAZZICONI André, BERENGUIER Raoul, BERNARDIN Yves, BIANCO Marc, BORDET Jacques, BRARD Daniel, BRISSY André, CHAILLAN Eric, CHENOT Raymond, DAURELLE François, DAURES Frédéric, DE SOUSA Bruno, DOPFFER Maurice, DUBREUIL Jean Gabriel, GALINIER Michel, GIOVINAZZO Georges, KASSIS Henri, LAMMA Roger, LAUGIER Firmin, LAVIE, Les BEAUMES (ROUX Frédéric-Georges), MAMMOLITI Michel, MAMMOLITI Salvatore, MARANO Anthony, MARTIN Charles, MARTIN Claude, MATHE Jean-Michel, MATTAR Bernard, NARDONE Joseph, PENNACHIO Jean, PEYTRAL Laurent, PICCARDO Eric, ROUX Yves, SCRIVIANI Roger, VELLA Mathieu, ZAMBOTTI Elie, ZAMMIT Jean Sauveur, ZEIDAN Michel, ZEIDAN Michel, ZEKRAOUI Karim et la société GRAND DELTA HABITAT.

Président de séance : Monsieur Frédéric DAURES (Président de l'ASAAC).

Scrutateur de séance : Monsieur Frédéric-Georges ROUX (Vice-Président de l'ASAAC).

Le Quorum de 296 voix n'étant pas atteint à neuf heure, heure de début de l'assemblée générale, conformément à nos Statuts, une deuxième assemblée générale est alors tenue à 9h15. Toutes les délibérations de l'ordre du jour qui suivent seront alors votées à la majorité des présents et représentés, c'est à dire à partir de 54 voix.

1 – Lecture du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2018.

Monsieur ROUX, scrutateur de séance, fait lecture de ce compte rendu.

Résolution n° 1 : Approbation du Procès-Verbal de l'AG 2018

Mis aux voix, il est approuvé juste.

Approbation : 44 voix.

Abstention : 10 voix.

Il a été décidé qu'à l'avenir, cette lecture du Procès-Verbal ne fera plus l'objet d'un vote auprès de l'assemblée compte tenu de son caractère simplement informatif.

2 – Compte de Gestion 2018.

Le Président informe qu'il est consultable sur le site internet (actif depuis Mars 2019).

Résolution n° 2 : Approbation du Compte de Gestion 2018

Le compte de gestion est mis aux voix et approuvé à la majorité :

Approbation : 50 voix.

Abstention : 4 voix.

3 – Budget prévisionnel 2019.

Le Président informe qu'il est consultable sur le site internet.

Résolution n° 3 : Approbation du Budget Prévisionnel 2019.

Le Budget Primitif est mis aux voix et approuvé à la majorité :

Approbation : 49 voix.

Abstention : 5 voix.

4 – Renouvellement des syndic et appel de candidature.

Les syndicats dont les mandats sont arrivés à échéance sont mesdames GAUDIN Paulette, MONIER Dominique et messieurs MATTAR Bernard et VELLA Mathieu. Madame MONIER, Messieurs MATTAR et VELLA, présents à l'Assemblée, ont fait part de leur intention de représenter leur candidature pour un nouveau mandat. Madame GAUDIN, absente, n'a pas manifesté une telle intention.

L'appel à candidature suscite deux candidatures : messieurs GIOVINAZZO Georges et MARANO Anthony.

Constatant qu'il y a cinq candidatures exprimées pour quatre postes, Monsieur VELLA décide de retirer sa candidature.

Mis aux voix les quatre candidats restants sont élus à l'unanimité.

5 – Mise en service du site internet de l'ASAAC.

Monsieur DAURES informe que le site est en ligne depuis Mars 2019 via l'adresse suivante :

<https://association-syndicale-autorisee-des-arrosants-de-carnoules.neopse-site.com/fr/>

Le site peut également être accessible via le portail de la commune de Carnoules dans la rubrique des associations.

Quelques explications sur le fonctionnement de ce site sont fournies lors de cette AG.

6 – Organisation d'une journée de remise en état des canaux.

A l'initiative du Conseil Syndical, il est proposé d'organiser une journée, avec les adhérents qui le souhaitent, qui aura pour but de cibler la partie d'un canal de l'ASAAC et d'en faire l'entretien. L'objectif étant d'abord pédagogique (qu'est-ce qui est demandé dans le nettoyage et l'entretien d'un canal ?) et ensuite de passer un moment de convivialité de manière à créer une cohésion entre les adhérents autour de « l'objet » de l'association : les canaux d'arrosage.

La date et le lieu sont à définir, ainsi que toutes les modalités sécuritaires, règlementaires et légales.

Mandat est donné au Conseil pour élaborer sur ce projet.

7 – Questions diverses.

Aucune question n'est posée.

Le président lève la séance à onze heures quinze.

Le Vice-Président
Frédéric Georges ROUX



Le Président
Frédéric DAURES

